

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° II-11

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	1 578 457
Conditions de vie outre-mer	0	8 421 543
TOTAUX	0	10 000 000
SOLDE	-10 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de tenir compte des votes intervenus dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2020, cet amendement procède à une minoration de 10 000 000 € des autorisations d'engagement et des crédits de paiement de la mission « Outre-mer ». Cette minoration est répartie de la façon suivante :

- une minoration de 1 578 457 € des autorisations d'engagement et des crédits de paiement du programme « Emploi outre-mer » ;
- une minoration de 8 421 543 € des autorisations d'engagement et des crédits de paiement du programme « Conditions de vie outre-mer ».